

### **Spot radio audio n°3 : Message sur la réouverture du Bureau d'asile**

Le message suivant vous est apporté par le HCR et Solidarité Now.

Les bureaux des services d'asile ont rouvert le <sup>18</sup> mai pour des services limités. Les cartes des demandeurs de protection internationale qui ont expiré entre le <sup>13</sup> mars 2020 et le <sup>31</sup> mai 2020 sont automatiquement renouvelées pour 6 mois. Le Service d'asile ne renouvellera pas les cartes des demandeurs de protection internationale avant le <sup>31</sup> mai.

À partir du lundi <sup>18</sup> mai, les demandes suivantes pourront être introduites en ligne sur le site du service d'asile :

- changement d'adresse/téléphone,
- modification des données personnelles,
- la séparation des dossiers,
- demande de copies du dossier personnel,
- déclaration sur l'état d'avancement de la demande,
- la reprogrammation des audiences,
- la fourniture d'une assistance juridique, et
- les demandes de dépôt de documents.

À partir du lundi <sup>18</sup> mai, les démarche de recours reprendra.

Ne vous rendez pas au Bureau du service d'asile sauf si vous avez un rendez-vous prévu ou si vous devez déposer un recours, car il n'est pas ouvert au grand public et ne fonctionne que pour des demandes spécifiques.

Compte tenu de la nécessité de préserver la santé publique, si vous vous rendez au bureau d'asile, vous devez porter un masque, garder en permanence une distance d'un mètre et demi entre vous et autrui et respecter toutes les consignes d'hygiène à l'entrée du bâtiment.